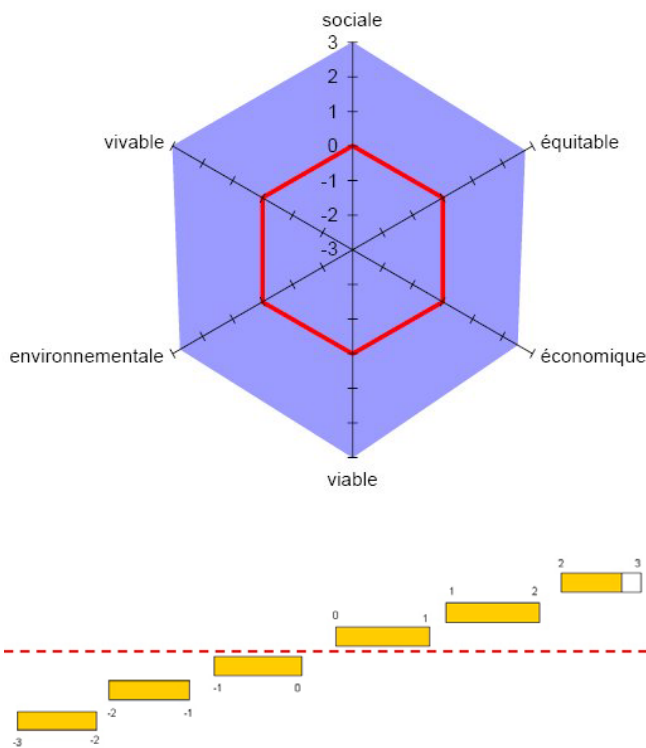


**Synthèse du diagnostic de développement durable du projet de construction d'une
Maison de l'Enfance
réalisé les 3 et 4 novembre 2008 à Boulazac (24) par le CETE du Sud-Ouest**

1. Le profil de développement durable, l'escalier de la gouvernance et la courbe de température



Liste des critères	mal	non	moyen	assez bien	bien
3.4. compensation des préjudices					
6.1. dynamique naturelle					
4.4. impact financier					
4.1. cohérence économique					
3.3. partage des richesses					
1.4. évaluation, suivi et bilan					
7.4. mode de vie					
7.3. acceptation de la population					
7.2. effet sur la santé et la sécurité					
7.1. cadre de vie					
6.4. pratiques environnementales					
6.3. impact sur l' environnement					
6.2. gestion économe des ressources naturelles					
5.4. robustesse des choix					
5.3. responsabilisation					
5.2. précaution-prévention					
5.1. adaptabilité					
4.3. coût global					
4.2. dynamique économique					
3.2. équité entre les générations					
3.1. accessibilité					
2.4. impact social					
2.3. identité culturelle					
2.2. solidarité					
2.1. liens sociaux					
1.5. respect des valeurs humaines					
1.3. règles du jeu					
1.2. concertation et participation					
1.1. management					

2. Analyses et commentaires

Le profil développement durable obtenu apparaît assez équilibré. Sa lecture globale révèle que le projet prend bien en compte les diverses composantes du développement durable. L'ensemble des dimensions et interfaces obtient des cotations élevées, comprises entre 2,5 et 3, la dimension économique étant la moins proche du maximum. La dimension sociale et les interfaces viable et vivable ont, elles, reçu la cotation maximale.

23 critères sur les 29 que comporte l'analyse ont bénéficié de l'appréciation optimale (bien) et un seul critère a été jugé hors sujet et écarté de l'analyse.

i. Gouvernance et démocratie participative

La mobilisation des partenaires s'est opérée aux différentes étapes d'élaboration du projet. Un organisme spécialisé dans la petite enfance a établi un état des besoins, assiste la maîtrise d'ouvrage et accompagnera les personnels lors de l'ouverture. Même si la population a été peu réactive, elle a pu s'informer et s'exprimer sur le projet. Les règles du jeu sont claires car encadrées par des textes réglementaires et des normes techniques. L'équipe projet, riche de compétences complémentaires, fonctionne sur la base d'objectifs et de valeurs bien partagés.

ii. Dimension sociale

Futur lieu d'échange entre les parents et lieu de mixité sociale, le projet renforcera les liens sociaux, notamment avec les résidents de la maison de retraite voisine. La politique tarifaire est basée sur le quotient familial. Avec le développement de services à la carte, les recherches d'emploi ou de logement seront facilitées pour les mères de famille. La pratique d'un dialogue permanent entre les personnels et les parents facilitera le bien-être des enfants, leur socialisation et leur apprentissage du vivre ensemble. Un bus municipal amènera les enfants habitant des quartiers mal desservis par les lignes de transports en commun.

iii. Interface équitable

La Maison de l'Enfance sera accessible en bus. En complément, la commune envisage la mise en place de navettes. Le bâtiment étant conçu selon les normes ERP, les enfants handicapés y seront bienvenus et pourront bénéficier d'un service de ramassage à domicile. La réalisation du projet repose partiellement sur un emprunt dont les incidences sont maîtrisées pour le long terme. L'un des principaux buts est d'accueillir, dans les meilleures conditions possibles, les enfants de toutes les catégories sociales. Enfin, il est à noter que le projet ne cause pas de préjudices.

iv. Dimension économique

Du fait de son implantation proche des zones d'activité et de commerces, le projet contribuera à favoriser le bon fonctionnement des entreprises et confortera un bassin d'emploi adaptable et évolutif en fonction du contexte économique. Trois emplois directs seront créés sans compter ceux liés à l'entretien. Le projet a fait l'objet d'une analyse des coûts et sa conception a eu le souci de limiter les charges de maintenance. Répondant à une forte attente, il offrira une capacité d'accueil doublée, sans augmentation des tarifs, ce qui ne conduit pas à un équilibre financier intrinsèque.

v. Interface viable

Le projet est en phase avec les orientations de développement du territoire et son évolution possible a été prise en compte en fonction des futurs besoins. La crèche sera dotée d'une infirmerie et pourra isoler les enfants malades. Les locaux du centre de loisirs sont modulables et utilisables pour d'autres activités. Les principes de précaution et de prévention sont bien intégrés et la plupart des partenaires co-financeurs se sont engagés sur leur participation. Toutes les techniques mises en œuvre sont éprouvées ; aucune innovation n'est prévue.

vi. Dimension environnementale

La zone concernée par le projet est destinée à être urbanisée. Elle fait l'objet d'un PPR, pris en compte par le projet, dû à la présence d'argiles « gonflantes » pouvant causer des dommages aux constructions. Le bâtiment, qui s'inscrit dans une démarche de conception bioclimatique, bénéficie du label THPE qui traduit une bonne maîtrise des consommations énergétiques, favorisant les apports solaires et excluant la climatisation. Le tri sélectif des déchets sera organisé et facilité, et a été pensé en ce sens dès la conception du bâtiment. La gestion respectueuse de l'environnement va être poursuivie lors des études de détail.

vii. Interface vivable

Le cadre de vie sera grandement amélioré par une valorisation paysagère et la Maison de l'Enfance contribuera à l'attractivité du nouveau quartier. Elle bénéficiera d'un emplacement calme et verdoyant, alors que la crèche actuelle subit de fortes nuisances dues à un important trafic routier. Les matériaux et équipements utilisés figurent parmi les plus sains et les moins dangereux, et excluent le recours aux phtalates. Il en va de même pour les techniques retenues. La sécurité est bien intégrée, et l'acceptabilité par la population, maximale puisqu'elle était demandeuse, et que cette demande a accéléré la réalisation du projet. Enfin, le projet va peser favorablement sur les modes de vie puisqu'il permettra l'accueil d'enfants que la crèche actuelle ne peut recevoir.